



**FESTIVAL MONDIAL DE L'IMAGE SOUS-MARINE**  
**1157, chemin de la Plaine - BP 1307 - Mougins cedex - France**  
**Fax : (33) 04 93 67 34 93      E-mail : info@underwater-festival.com**

# CONCOURS D'AFFICHE 2008 - 2009

L'OBJECTIF POUR LES PROCHAINES GÉNÉRATIONS SERA DE CONJUGUER LES EFFORTS AFIN DE FAIRE RECONNAÎTRE ET RESPECTER LE PRINCIPE DE SALUBRITÉ DES OCÉANS, AINSI QU'UNE UTILISATION PLUS RATIONNELLE ET DURABLE DES RESSOURCES QU'ILS RENFERMENT (COMMISSION Océanographique de L'UNESCO).

## RÈGLEMENT DU CONCOURS

**Article 1** - Le concours récompense la qualité artistique de l'affiche et la force du message qu'elle délivre. Trois catégories sont définies en fonction des niveaux scolaires : maternelle (jusqu'à 6 ans) ; primaire (7 à 11 ans) ; secondaire (12 à 19 ans), ainsi qu'une catégorie spécifique aux écoles d'art.

### Article 2 - Prescriptions techniques

- format : 40 cm x 60 cm, en présentation verticale - toute les techniques d'expression graphiques peuvent être envisagées: pastel ou crayons de couleur, plume ou pinceau, aquarelle, composition photographique, ...

**Article 3** - Les inscriptions sont adressées aux correspondants nationaux en utilisant le formulaire prévu à cet effet que l'on aura soin de fixer au verso de l'œuvre présentée. Si le correspondant national est inexistant ou inconnu, l'inscription sera directement adressée à l'institut (voir ci-dessous)

### Article 4 - Fonctionnement :

- Des spécialistes et personnalités du monde marin, des milieux éducatifs et artistiques composent le jury.

- Des correspondants nationaux organisent leur propre concours.

- Le jury national établit le palmarès en fonction des niveaux scolaires, et décerne les prix. Une sélection des œuvres primées (maximum six affiches par catégories) participe au concours international.

- Chaque correspondant national (ou particulier individuel) doit faire parvenir sa sélection d'œuvres primées (ou son oeuvre) à l'adresse suivante, avant le 1er avril 2009

**INSTITUT OCÉANOGRAPHIQUE PAUL RICARD**  
**ILE DES EMBIEZ - 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES**

**Article 5** - Un jury composé de membres du comité d'organisation et de personnalités extérieures, dresse le palmarès final du concours international et décerne des prix et diplômes.

**Article 6** - Les organisateurs se réservent la possibilité d'utiliser et de reproduire les œuvres pour assurer la promotion du concours et développer des actions de sensibilisation à la protection du milieu marin, en dehors de tout aspect commercial. Une des affiches illustrera la présentation du prochain festival mondial de l'image sous-marine.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

### AUTEUR DE L'AFFICHE

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Age : \_\_\_\_\_ Catégorie : \_\_\_\_\_

Etablissement : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### PARRAIN (facultatif)

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Etablissement : \_\_\_\_\_

### **DATE LIMITE : 1<sup>er</sup> avril 2009**

Je certifie que cette affiche est une oeuvre originale,  
ainsi qu'en atteste mon parrain.

Je m'engage à respecter le règlement

Signature du parrain (facultatif) :

Signature de l'auteur :